



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure :** Mme Chantal JARROT **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : MJ. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), YM. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSPELLIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, MC. MARTINET, JM. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMAN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, ML. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, JM. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002921

Rapport n°4.8 - Club FACE - Demande de subvention

Club FACE - Demande de subvention

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015 / 2018 Plan Climat Air Energie Territorial	Montant prévu BP 2015 : 204 000 € Montant de l'opération : 8 000 €
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu BP 2015 : 50 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Le Club FACE (Fondation Agir Contre L'Exclusion) Grand Besançon est un réseau d'entreprises locales interprofessionnel, créé en 2007 sous statut associatif, et rattaché depuis mai 2010 à la Fondation FACE (3500 entreprises, 60 implantations de Clubs en France). Le Club d'entreprises est un lieu d'émergence de projets locaux liés aux besoins des entreprises, aux potentialités du territoire et de ses acteurs et à l'insertion de publics en difficultés. FACE souhaite, en lien avec ses partenaires, mobiliser les entreprises et le grand public sur la transition énergétique, mais aussi soutenir l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion

Dans le cadre de notre Plan Climat Air Energie Territorial, nous devons mobiliser les entreprises du territoire sur la transition énergétique. La mobilisation des entreprises et des particuliers telles que prévues par le club FACE permet de démultiplier l'action du Grand Besançon.

Il s'agit aussi d'utiliser le réseau des entreprises adhérentes de FACE pour accélérer la mise à l'emploi et/ou l'accès à la qualification de personnes en difficultés d'insertion de notre territoire

Le présent rapport a donc pour objectif d'apporter notre soutien à hauteur de 16 000 € pour ces actions.

I. Origine du projet

Le club FACE est rattaché à la fondation nationale FACE reconnue d'utilité publique : Fondation Agir contre l'exclusion. Dans ce cadre, et en accord avec les orientations de la fondation, tous les CLUB FACE (60) existant actuellement sur le territoire sont amenés à engager des actions dans les domaines d'activité suivants :

- service aux entreprises,
- médiation sociale (services aux particuliers)
- le champ de l'école et université,
- services aux collectivités et acteurs économiques du territoire,
- l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le Club FACE du Grand Besançon se mobilise depuis plus de 2 ans, avec son réseau de 60 entreprises, en proposant des actions d'information, de mobilisation et de valorisation des bonnes pratiques pour favoriser la transition énergétique sur le territoire. Il a notamment expérimenté différents types d'actions durant l'année 2014 : une seconde phase de détection des ménages modestes en lien avec le service habitat et l'Anah, la réalisation d'un colloque en partenariat avec le Grand Besançon et l'Ecole de commerce et de Management (ECM), la réalisation de deux rendez-vous de la transition.

Le Club FACE intervient aussi depuis 5 ans sur des actions d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle qui ont été cofinancées par la Ville de Besançon, le Conseil Départemental du Doubs et la CAGB

II. Le programme d'actions prévisionnel

Le club FACE du Grand Besançon, au vu de ses compétences acquises lors des 5 dernières années dans le champ de la médiation sociale et du service aux entreprises, propose de travailler sur des actions relevant de la compétence économique - emploi - insertion d'une part et sur le champ de la transition énergétique d'autre part.

La démarche du club FACE rejoint la compétence emploi sur les points suivants :

- la réalisation d'entretiens "FACE à FACE", favorisant le rapprochement entre des demandeurs d'emploi et de représentants d'entreprises, par des contacts directs.
Sur les 5 dernières années, 684 entretiens conseils ont été réalisés avec 69 représentants d'entreprises et 238 demandeurs d'emploi. Il y a eu 53 % de sorties positives.
Ces actions complètent l'offre de prestations des partenaires du service public de l'emploi et permettent une accélération réelle de la reprise d'emploi pour des publics en insertion,
- "Paroles de Chefs d'entreprises" où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants inscrits à l'ECM, l'objectif étant de confronter des jeunes avec la réalité du monde économique.
En 2013, deux journées de rencontres ont eu lieu avec les étudiants de l'ECM; de même en 2014.
Il s'agit de poursuivre ces actions qui répondent à nos objectifs de réduction du chômage des jeunes par une meilleure orientation (liée à une meilleure connaissance des métiers et du monde de l'entreprise),
- « Face à la FAC » où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants en cursus universitaire à Besançon, l'objectif étant de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes futurs diplômés; il s'agit là aussi de remettre en situation d'emploi et/ou de formation qualifiante des jeunes qui risquent de quitter l'université sans diplôme correspondant au marché du travail.

La démarche du club FACE rejoint la compétence environnement et notamment le volet gouvernance partenariale du Plan Climat- Air Energie, sur les points suivants :

- la réalisation d'un colloque annuel pour les entreprises locales, sur une thématique transversale aux entreprises de tous secteurs afin de valoriser et faire connaître les bonnes pratiques en entreprises, favoriser l'information, l'échange et la mobilisation des dirigeants d'entreprises. En 2013, un premier colloque a eu lieu sur l'engagement sociétal en entreprises (87 participants), en 2014 un second sur la transition énergétique avec 250 participants.
- la réalisation de 2 ou 3 "Rendez-vous de la transition" par an, permettant aux entreprises de témoigner en direct des bonnes pratiques qu'elles mettent en œuvre au sein de leur organisation sur les thématiques ciblées. Les entreprises qui témoignent servent d'exemple aux entreprises participantes.
Afin de développer et approfondir un des sujets traités durant le colloque. En 2013 un "rendez-vous de la transition" a eu lieu sur les emplois d'avenir et les contrats de génération, en 2014 sur la mobilité et en 2015 sur la performance énergétique des entreprises. Entre 20 et 40 entreprises sont présentes à chaque Rendez-vous.

Evolutions par rapport au dernier passage en commission 4 :

Le projet d'animation du territoire se monte en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional, l'Espace Info Energie, le Pôle énergie et les services du Grand Besançon afin de bien articuler les dispositifs en place au niveau du territoire.

Un Comité de pilotage pour le montage du projet est mis en place.

L'ADEME soutient désormais cette initiative, mais le club FACE réfléchit encore à sa mise en œuvre.

Les crédits sont rééquilibrés entre les compétences économie et environnement.

L'aide est attribuée pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle un bilan sera effectué.

III. Demande de subvention

Le coût prévisionnel de la mise en place de ces actions est estimé à 70 840 € pour un an, comprenant les postes de dépenses suivants :

CHARGES	Total	RECETTES	Total
Poste de direction - salaires chargés base 0/60 ETP	27 600	Mécénat Orange (base 0,60 ETP)	27 600
Poste chargé de mission- salaires chargés base 0,80 ETP sur 6 mois	20 000	Cotisations des entreprises	15 240
Location 2 bureaux + charges	8 160	Subvention AG2R La Mondiale (face à face)	12 000
Assurance bureau + matériel informatique	360	Subvention Grd Besançon - Environnement (Transition énergétique)	8 000
Fourniture, matériel de bureau...	3 000	Subvention Grd Besançon - Economie Emploi (face à Face)	8 000
Frais de missions	1 620		
Forfaits internet + tél	1 000		
Cotisation Fondation FACE	2 800		
Service bancaire, autre	300		
Aléas	6 000		
TOTAL CHARGES	70 840	TOTAL RECETTES	70 840

Le Club FACE sollicite une demande financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 16 000 €.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 16 000 € au Club FACE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 118

Contre : 2

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 02 OCT. 2015

**Convention relative au versement d'une subvention
au Club FACE du Grand Besançon**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 24/09/15 d'une part,

Et :

L'association bénéficiaire dénommée « FACE » (Club FACE du Grand Besançon), représentée par son Président, Monsieur Philippe BARBE, d'autre part.

Préambule

Le club FACE est rattaché à la fondation nationale FACE reconnue d'utilité publique : Fondation Agir contre l'exclusion. Dans ce cadre, et en accord avec les orientations de la fondation, tous les CLUB FACE (60) existant actuellement sur le territoire sont amenés à engager des actions dans les domaines d'activité suivants :

- service aux entreprises,
- médiation sociale (services aux particuliers)
- le champ de l'école et université,
- services aux collectivités et acteurs économiques du territoire,
- l'emploi et l'insertion professionnelle.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'une subvention au Club FACE du Grand Besançon pour la réalisation d'actions de retour vers l'emploi et de mobilisation des entreprises dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Article 2 - Caractéristiques du projet

Le Club FACE du Grand Besançon, au vu de ses compétences acquises lors des 5 dernières années dans le champ de la médiation sociale et du service aux entreprises, a décidé de travailler sur des actions relevant de la compétence économique –emploi - insertion d'une part et sur le champ de la transition énergétique d'autre part.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

- la réalisation d'entretiens "FACE à FACE", favorisant le rapprochement entre des demandeurs d'emploi et de représentants d'entreprises, par des contacts directs,
- "Paroles de Chefs d'entreprises" où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants inscrits à l'ECM, l'objectif étant de confronter des jeunes avec la réalité du monde économique,
- "Face à la FAC" où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants en cursus universitaire à Besançon, l'objectif étant de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes futurs diplômés,
- la réalisation d'un colloque annuel pour les entreprises locales, sur une thématique transversale aux entreprises de tous secteurs afin de valoriser et faire connaître les bonnes pratiques en entreprises, favoriser l'information, l'échange et la mobilisation des dirigeants d'entreprises,
- la réalisation de 2 ou 3 "Rendez-vous de la transition", permettant aux entreprises de témoigner en direct des bonnes pratiques qu'elles mettent en œuvre au sein de leur organisation sur les thématiques ciblées.

Article 3 - Attribution d'une subvention par la CAGB

Par délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 16 000 € au Club FACE pour les actions menées d'octobre 2015 à septembre 2016.

Article 4 - Obligations du bénéficiaire

Le Club FACE s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon au seul objet précisé dans l'article 1,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur les actions menées et tout support de communication utilisé par le bénéficiaire de la subvention,
- transmettre au Grand Besançon le bilan financier de la réalisation du projet au plus tard dans les 6 mois suivant la fin du programme d'actions 2015/2016 pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 5 - Engagement du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'engage à verser une subvention au Club FACE, d'un montant de 16 000 €, dans le but de mener à bien les actions d'animation mentionnées à l'article 2.

Article 6 - Modalités de versement de la subvention

La subvention de 16 000 € sera versée par mandat administratif, en deux fois : un premier versement, à hauteur de 50 % du montant initial, à la signature de la présente convention, et un second sur présentation écrite du bilan de l'opération.

Article 7 - Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par le Club FACE des obligations mentionnées à l'article 4, la subvention sera versée selon les procédures comptables en vigueur.

La CAGB se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire du Club FACE.

Article 8 - Dispositions particulières de contrôle

L'association bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 4 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

Article 9 - Reversement de la subvention

Le reversement partiel ou total au Grand Besançon de la subvention versée pourra être exigé si l'objet du projet financé a été modifié sans autorisation.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature et transmission au contrôle de légalité.

Article 11 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 12 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 13 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à le

Le Président du Club FACE,

Philippe BARBE

Le Président du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET